

Combien faut-il distinguer de *si* ?

Claude Muller, Professeur à l'Université de Bordeaux-III

Dans *Supports, opérateurs, durées*, A.H. Ibrahim (Ed), Annales Littéraires de l'Université de Besançon, 516, Diffusion Les Belles Lettres, Paris. P. 185-206.

1. Le morphème *si* présente presque parfaitement le cas d'un ensemble complexe de signifiés sans différenciation morphologique. Son étymologie nous propose comme point de départ un pronom anaphorique indo-européen de thème *so-* dont le locatif singulier **sei* a formé en latin un adverbe utilisé assez largement avec le sens « de cette façon », « ainsi », avant de former la conjonction latine *si* ; le même mot augmenté d'une particule démonstrative *-ce*, qui a donné des variantes à de nombreux mots, a permis la formation de *sic*. Les deux formes se retrouvent en ancien français sous les réalisations respectives de *se* et *si* – mais avec de multiples échanges, avant de s'unifier au 16^e siècle.

2. Nous laisserons de côté de *si* des réponses de confirmation positive faisant suite à un énoncé négatif : il est intégré en français moderne à un paradigme bien particulier de mots-phrases, et sa relation aux autres termes est diachronique et étymologique. Il n'y a d'ailleurs pas à être surpris qu'un adverbe à contenu anaphorique puisse affirmer ou confirmer (qu'on pense à des réponses comme *c'est ainsi*) indépendamment du sens précis que *si* a pris en se spécialisant en français, à côté de *oui*.

3. Les autres emplois se rattachent à deux grandes familles : d'une part, celle des adverbes de degré ou d'intensité, issus du *sic*. D'autre part, celle des conjonctions, issues du *si*. Elles se distinguent l'une de l'autre par des oppositions syntaxiques et sémantiques qui paraissent absolues – celles qui séparent les adverbes des conjonctions, et celles qui opposent les marqueurs de degré aux morphèmes relatifs à la vérité et à la fausseté, ou à l'expression de l'hypothèse. Nous allons pourtant voir qu'il y a bien des points communs entre les deux familles, et même un emploi de *si* qui paraît intermédiaire.

3.1. Examinons d'abord la famille des adverbes de degré¹. Ils entrent dans les quatre constructions suivantes :

- A. On n'est jamais si bien servi que par soi-même
 Il n'est pas si grand qu'on le dit
 Il n'est pas si grand que ce qu'on dit / que ça

¹ L'analyse des *si* d'intensité illustre l'évolution des approches en linguistique. Leur diversité sémantique a pu servir de base à des classements où l'on distinguait autant de *si* qu'il y a de constructions différentes pour les accueillir : cette attitude, illustrée entre autres par Le Bidois, a été critiquée par S. Allaire, pour qui prime la syntaxe des corrélations ; c'est également la position de Milner, dans un autre cadre théorique. Pour ce dernier, les « corrélateurs supérieurs » (*tel, si, et aussi, tant et autant*) sont « proprement asémantiques ». Il y a eu bon nombre d'analyses détaillées, mais toutes limitées à certains emplois : M.A. Morel (1980a) étudie les ressemblances et les différences des diverses constructions à adverbes d'« intensité » sans prêter attention à la morphologie et à la sémantique des corrélateurs. B. Fradin (1977) nie l'existence d'un lien synchronique entre les *si* et *tant* comparatifs et les marques concessives et consécutives. P. Jonas (1973), qui a examiné de façon détaillée l'alternance *si / aussi* dans les comparatives, ne dit rien des autres constructions. Chr. Plantin (1985) propose une analyse « polyphonique » du *si* intensif, mais sans y intégrer le *si* concessif. Signalons encore les analyses plus anciennes de G. Moignet, ou de Damourette et Pichon, qui postulent l'unicité des *si* (y compris les emplois comme conjonctions) soit à partir de positions de principe, soit à partir d'intuitions invérifiables. La question de l'homonymie et de la polysémie de la conjonction *si* est également l'objet des études de Wimmer (1980) et de Voguë (1987).

- B. Il est si grand qu'il ne pourra entrer sans se baisser
Il n'est pas si grand qu'il ne puisse entrer sans se baisser
- C. Si grand qu'il soit, il pourra entrer sans se baisser
- D. Il est si grand !

Ces constructions illustrent la fonction syntaxique de premier terme d'une corrélation qu'assume *si*, comme (avec d'autres contextes), *tant*, *tel* et *aussi*, *autant*. Notre adverbe appartient à la petite classe des prédicats décrits par Damourette et Pichon comme celle des « struments d'appréciation » dont l'appréciation est « justifiée » (§2126). Le « justificatif » est un 2ème argument complexe, réparti en deux sous-classes : l'« échantil » (le complément comparatif : ici, les subordonnées de A) et la « découlure » (le complément consécutif ; ici, les subordonnées de B). Les exclamatives n'ont pas de « justificatif », et la question se pose de savoir comment interpréter cette absence. Les concessives (ici, C) posent aussi un problème d'analyse de la suite *que+verbe*.

Le problème plus spécifique que pose l'occurrence de *si* est celui de sa concurrence avec *aussi*. Cette forme est toujours possible dans les comparatives (A) et obligatoire dans les comparatives affirmatives ; elle est exclue dans les consécutives (B) et paraît utilisable dans les concessives (C). Cette concurrence se retrouve avec *tant* / *autant* mais pas avec *tel* (*autel*, attesté en ancien français, a disparu depuis longtemps)².

Nous allons proposer l'hypothèse suivante (pour une version plus développée, Muller, à paraître) : *si* peut d'analyser comme un adverbial complexe comportant un prédicat de caractérisation du type de *tel*. Ce prédicat renvoie pour une caractérisation effective à un argument phrastique : *que P*. Selon la construction syntaxique de cet argument phrastique, d'une part, et selon le contexte global de la phrase d'autre part, cette caractérisation aboutit, ou n'aboutit pas, à une identification d'une valeur particulière du degré ou de l'intensité. Nous verrons que *si* apparaît lorsqu'il y a caractérisation sans identification (donc sans restriction à une valeur particulière) –alors que *aussi* est lié à l'identification³.

3.2. Examinons d'abord les consécutives de B : notre analyse de *si* en fait l'équivalent de quelque chose comme : *à un degré qui est tel (que)*. La subordonnée donne bien un contenu effectif à la caractérisation, mais il est impossible de donner à celle-ci le contenu précis qui permettrait l'identification. La caractérisation détermine au mieux une zone de quantification, celle dans laquelle P est une conséquence possible, sans limite supérieure pour les consécutives affirmatives, ni inférieure pour les négatives. On ne peut, par exemple, faire référence avec *si* à un degré de l'adjectif *malheureux* repris cataphoriquement par la suite *que P*, dans :

*Il est si malheureux qu'il a perdu sa mère à l'âge de 3 ans

Il est impossible ici de remplacer *si* par *aussi* pour permettre l'identification. La syntaxe des consécutives l'explique (cf. Allaire 1982, Muller 1990) : le complément consécutif est une complétive, sans indicateur de degré (contrairement aux comparatives) –ce qui contraint la caractérisation à être

² Pour l'origine de *autel*, cf. Jonas, 1971.

³ Depuis de ces lignes ont été écrites, a paru un article d'Antoine Culioli : 1992, qui attribue au *si* intensif une valeur « instable », qui doit par conséquent « trouver une issue qui la stabilise ». C'est dit autrement, voir en *si* un marqueur qui échoue à identifier.

perçue non comme une marque de degré mais comme une conséquence (non quantifiée) du degré indiqué dans la principale. Le cas de *tel* (qui ne présente pas de restrictions d'occurrence) est clair : contrairement à *si*, *tel* a des emplois anaphoriques ou cataphoriques, mais, dès qu'il y a intégration dans une consécutive, *tel* ne peut plus être cataphorique ; comparons :

Vous n'avez plus d'essence : telle est la cause de votre panne
où *tel* est cataphorique (d'identification), et la consécutive suivante :

La cause de votre panne est telle que vous n'avez plus d'essence
Dans cette dernière phrase, il n'y a pas d'identification : on doit comprendre que la cause de la panne (non précisée) a entraîné l'absence d'essence : la caractérisation ne peut aboutir à l'identification.

L'absence d'identification dans les consécutives est probablement la cause de l'interprétation intensive de la plupart d'entre elles : la zone de valeur non bornée permet de comprendre que le degré est élevé, du moins dans les phrases positives.

3.3. Les constructions comparatives sont fondées sur des mécanismes anaphoriques ou cataphoriques reliant des quantités, des degrés ou des identités. Il faut se souvenir que *si* s'oppose à *aussi* sur ce plan :

On vous laisse cet appartement très propre : tâchez de le rendre (*si + aussi) propre

Tâchez de rendre cet appartement (*si + aussi) propre qu'on vous l'a laissé

On ne peut pas non plus utiliser notre adverbe comme point de repère pour une relation coréférentielle :

*Cet appartement est si propre ; tâchez de le rendre aussi propre

L'inacceptabilité n'est pas absolue ; mais *aussi* ne peut référer à *si*. Il n'y a d'ailleurs pas d'adverbe jouant ce rôle en français (le plus proche serait *ainsi*).

Les comparatives syntaxiques se distinguent des consécutives en ce qu'elles comportent un index de quantité, de degré ou d'identité qui se traduit par une catégorie vide dans la subordonnée, et peut-être par un terme pronominal (également vide) dans le complémentateur : le modèle syntaxique est celui des relatives, mais fondé ici sur des adverbes ou des adjectifs, et pas sur des noms (cf. Allaire, et Muller 1983). Cette structure syntaxique permet par conséquent au prédicat de caractérisation d'aboutir à l'identification –ce qui, dans notre hypothèse, oblige à un changement morphologique ; *si* est remplacé par *aussi* (pour les comparatives d'égalité). Comment dès lors expliquer l'occurrence des *si* de A ? On rendra responsable de cet emploi, non l'absence de la fonction d'identification, mais le vague de la détermination existentielle du degré dans la portée de la négation. L'exploitation de cette indétermination est caractéristique de la polarité négative en général, de même que la tendance actuelle à limiter l'exploitation de la polarité (P. Jonas, 1973, a bien montré le caractère plutôt restrictif des conditions d'utilisation de *si* dans ce cas, alors que la langue classique présente une utilisation large, non strictement limitée à la négation). On dira donc que la détermination du degré prend alors la valeur d'indéfinition des indéfinis existentiels dans la portée de la négation : ceci, malgré la fonction d'identification, rend virtuelle toute représentation d'un degré réel unique : *pas à un degré tel que P = pas à quelque degré que ce soit tel que P*. Naturellement, cette exploitation de la polarité est facultative : tous les *si* de A sont remplaçables par *aussi*.

3.4. Les concessives extensionnelles (cf. C) ont été analysées de multiples façons (cf. Fradin, Soutet, Morel 1980). L'hypothèse de Damourette et Pichon, consistant à les expliquer comme des cas particuliers d'alternatives hypothétiques comme :

Qu'il pleuve ou pas, je sortirai

me paraît être la meilleure analyse, à la fois en syntaxe et en sémantique, de ces constructions. En particulier, l'hypothèse d'une construction adjectivale antéposée sur le mode de l'épithète détachée me paraît irrémédiablement condamnée par des énoncés où rien ne relaie l'adjectif dans la principale :

Si gentil qu'il soit, je souhaite partir

Je lie l'antéposition dans ces constructions à la mise en facteurs communs de la disjonction et de la quantification couvrant tout le domaine du possible, lorsque l'opposition porte non sur un procès, mais sur une échelle de quantités ou de degrés :

Où qu'il aille = qu'il aille à tel endroit ou à tel (autre) endroit, etc.

Il semble, dans le cas de *tel* concessif, fréquent à l'époque classique, que *tel* a pu à lui seul, dans ce contexte, signifier la disjonction alternative à valeur totalement indéterminée :

A tel prix que ce soit, il faut rompre mes chaînes (Corneille)

Ici, *tel* signifie la même chose que *quel*, également attesté anciennement, et remplacé par *quelque*, amalgame de l'indéfini *quel* et de *que*. Les trois formes sont donc : à *tel prix que ce soit* ; à *quel prix que ce soit* ; enfin, à *quelque prix que ce soit*. Ce *tel* semble être celui que A. Henry (1991) nomme *tel* « de prélèvement », combiné à la disjonction *ou*. On peut supposer raisonnablement que cet emploi est lié à celui de *tel* attributif lorsque celui-ci est privé de toute caractérisation⁴. Or, on remarquera qu'ici, la caractérisation est inutile du fait de la disjonction hypothétique, qui fait défiler l'ensemble des valeurs possibles (dans ce cas : à un degré qui soit *tel*, ou *tel...*), ce qui ne permet nullement une détermination spécifiée, et aboutit à une indétermination parallèle des degrés : à *tel degré, ou à tel (autre) degré...* La quantification est alors du type « universel » et non plus existentiel. Le *tel* de ces emplois équivaut à *quel* ; *si* équivaut à *quelque*, qu'il concurrence fortement. Le *si* concessif combine donc une détermination de type universel (donc une indétermination sémantique totale) à une caractérisation vide. Le paradigme habituel de ce mode de quantification est celui des pronoms ou adverbes relatifs-interrogatifs, soit dans ce même domaine, *combien*, *quel* ou *quelque* concessif. Le maintien de *si* dans ce paradigme, et la disparition de *tel*, pourraient tenir à la constante indétermination de *si*, qui n'a aucun emploi en fonction d'identification.

Comment expliquer dans ces conditions l'intrusion de *aussi* dans le paradigme des concessives ? Je ne pense pas qu'il faille y chercher une interférence avec la comparative (sans doute attestée historiquement, cependant, puisqu'on a pu trouver *comme* dans ces constructions, selon Soutet 1983) : cet usage de *aussi* est assez récent. Il pourrait s'expliquer par la compatibilité d'une identification avec l'indétermination du degré, dans la mesure où l'identification repose sur une variable : à un degré qui soit *tel que ça...* (avec un repère *ça* parcourant le domaine des possibles).

3.5. Les exclamatives présentent la particularité de ne pas présenter de « justificatif » au sens de Damourette et Pichon. Je supposerai néanmoins qu'on a affaire à deux types différents d'exclamatives en D, toutes deux explicables par la paraphrase proposée ci-dessus : à un degré (*qui est*) *tel* ! Je supposerai, à la suite de Milner 1978, que les exclamatives sont des structures

⁴ Ce que suggère A. Henry lorsqu'il montre qu'il y a eu longtemps indistinction formelle des emplois « phoriques » et « de prélèvement ».

incomplètes, plutôt que des structures particulières. Le contexte inter-phrastique permettra de déterminer la structure de rattachement –ici, le type de « justificatif ». En effet, il y a deux interprétations nettement différentes de *D*, selon qu'on a affaire à une référence implicite à un degré, ou à une conséquence. Dans un cas, l'exclamative permet de remplacer *si* par *aussi*, ce qui est impossible dans l'autre :

Je lui ai demandé de faire attention en entrant. Il est si grand ! (*aussi)

– Il est si grand ! (aussi ; suite possible : ...que ça !)

L'occurrence de *si* est attendue dans le cas de l'interprétation consécutive ; elle l'est moins dans celui de l'interprétation comparative. Il faut admettre que l'absence de la suite *que P* permet la forme caractéristique de la caractérisation sans identification. Plus inattendue est l'occurrence de *si* lorsque le complément est le démonstratif neutre :

Il est si grand que ça !

phrase dont la seule interprétation est exclamative. Je crois qu'ici, malgré les apparences, il n'y a pas d'identification donc relation cataphorique entre un degré signifié par *si* et un degré signifié par *ça*. Il y a deux raisons d'en douter. D'abord, la présence d'un adverbe comme *exactement* rend la phrase inacceptable :

*Il est exactement si grand que ça !

Ensuite, on peut encore paraphraser *si* par une expression adverbiale indéfinie, normalement impossible lorsqu'il y a identification :

Il est grand à un point tel que ça ! (=...à ce point !)

comme si la fonction d'identification devenait secondaire.

3.6. Il y a une autre catégorie d'exclamatives :

E Si il est grand !

Cette construction semble familière, et en voie d'expansion. Elle n'est pas toujours signalée dans les dictionnaires, mais elle est reconnue dans les études spécialisées (Berthelon, Renchon). Elle montre un *si* qui n'alterne plus avec *tant* :

*Tant il a bu !

mais qui en assume les emplois :

Si il a bu, c'est incroyable !

Il est impossible d'y voir un dérivé des conditionnelles, ou de l'interrogation indirecte : il s'y associe un sens quantitatif, qui exclut des phrases sans indication de degré :

*Si il est venu !

alors que celles-ci sont possibles dans l'interprétation exclamative / interrogative indirecte :

Si il est venu ? Et comment qu'il est venu !

J'y vois l'exploitation du *si* du paradigme *qu-* : à *quel point*, à *quel degré*. Comme dans le cas des concessives, l'indétermination totale du prédicat de caractérisation *tel* (donc une quantification sur tout le domaine, de type universel) aboutit au rapprochement avec la série morphologique des termes *qu-* (à la lecture *quel* du prédicat *tel*). Ce n'est cependant pas une exclamative dérivée de concessives : il n'y a aucun rapport sémantique, de plus l'adjectif n'est pas déplacé :

*Si grand il est !

Ce qui est commun aux deux constructions, c'est l'indétermination complète (*à quel degré ; à quelque degré que...*) et le paradigme syntaxique des formes *qu-*, donc la position de conjonction. En cela, cette exclamative a une partie des propriétés des conjonctions *si*, plus nettement que le *si* concessif.

4. L'autre grande famille de constructions comporte pour l'essentiel deux classes : les conditionnelles – parmi lesquelles on distinguera les sous-classes des hypothétiques et des factuelles, et les interrogatives indirectes. Il s'agit dans tous les cas, du point de vue traditionnel, de conjonctions.

4.1. Les hypothétiques et les factuelles ont en commun la syntaxe interne et externe : j'entends par syntaxe externe la relation qu'entretient *si P* avec la principale, et par syntaxe interne la relation de *si* avec P. S'agissant comme on le sait d'une conjonction, la syntaxe interne n'est pas aisée à déterminer (nous y reviendrons en 4.5). Du point de vue externe, il s'agit, pour l'ensemble *si P*, de l'équivalent d'un SAdv, qui le plus souvent, comme les circonstanciels, se présente segmenté et antéposé. Lorsqu'il y a segmentation, une structure corrélatrice est fréquemment constatée, le corrélat de *si P* étant habituellement l'adverbe *alors* dans les constructions hypothétiques. On peut donc y voir, ici aussi, l'équivalent d'un syntagme adverbial dont le domaine est la situation au lieu d'être le degré, et dont la variabilité est limitée (on peut penser qu'elle oppose deux situations : celle caractérisée par la subordonnée à son contraire, c'est à dire à la situation caractérisée par *Neg.P*). On peut donc expliciter *si P, (alors) Q* par : *dans une situation qui est telle que P (est vrai), (dans cette situation) Q*. Un exemple :

Si Paul vient, nous irons à la plage

Du point de vue du sens, *si P* pose une situation que P caractérise, et dans laquelle P est asserté. Cette échelle n'est pas temporelle : le lien entre P et Q n'est pas contingent, accidentel, ce qui exclut l'usage de *si* pour décrire la coïncidence de deux événements ponctuels et réels. Lorsque la relation est itérative, il y a un certain chevauchement entre *si* et *quand, lorsque*.

4.2. Les emplois factuels (*si P* est vraie pour le locuteur) ont été décrits avec précision par S. de Vogüé, puis par L. Stage dans un article récent. Examinons quelques-uns de ses exemples :

S'il était bon français, il tenait aussi à la vie.

Si l'immigré adulte sait au moins d'où il vient, le jeune immigré se sent perdu.

Si l'on prospère dans la démocratie épargne populaire, on vit également très bien dans la haute aristocratie bancaire...

Comment comprendre les interprétations factuelles ? Dans l'interprétation hypothétique événementielle, la corrélation se borne à lier deux situations, c'est-à-dire à poser que dans la situation correspondant à la réalisation de la première, on trouvera de façon non accidentelle la réalisation de la seconde.

Les factuelles à corrélation fonctionnent sur un autre domaine, à finalité argumentative : celui des « situations caractérisées par le rappel de telle ou telle proposition ». Le « topos » n'est pas le même : l'énonciation de telle ou telle proposition induit telle ou telle conclusion. Le lien de P à Q est alors celui-ci : dans telle situation, caractériser par le rappel de P, il faut rappeler ou énoncer que Q.

Cette seconde assertion est souvent accompagnée d'un adverbe différent de *alors*, comme le montre Stage. Cet adverbe, à mon avis, n'est pas à mettre sur le même plan que le *alors* des événementielles. J'y verrais plutôt une manière de justifier sémantiquement la mise en avant de Q par rapport à P :

Dans la situation où on admet que P, alors il faut dire que Q est *aussi / également* vrai.

Ou dans les contextes de type concessif (2ème phrase ci-dessus) :

Dans la situation où l'on admet que P, alors il faut dire que par contre Q est vrai.

Autrement dit, ce n'est pas le schéma *si...alors* qui est modifié, mais son domaine d'application : au lieu de lier l'occurrence d'un événement à celle d'un autre, la relation établit un lien entre une assertion présupposée ou jugée telle, du moins pour l'interlocuteur, et l'assertion d'une proposition nouvelle. Il ne s'agit plus de poser qu'un événement a lieu dans telle situation mais de poser qu'une assertion est légitime dans tel contexte énonciatif.

4.3. Les phrases suivantes :

S'il aimait tant dormir dans les cimetières, c'était que le calme de ces endroits semblait apaiser son angoisse.

S'il est une formation politique pour laquelle le bilan est positif c'est bien le PCF.

également tirées de l'article de Stage, illustrent un autre aspect, syntaxique celui-là, de ces constructions : l'incidence à la principale n'est apparemment pas celle d'un SAdv. Ici, on doit voir dans la reprise par *c'est / c'était* celle, non de *si P*, mais d'une partie seulement de la subordonnée. Dans la première phrase, la reprise est celle de la phrase moins l'introducteur. Dans la seconde, elle ne concerne qu'un syntagme : une formation politique. Cet aspect là n'est pas à réserver aux factuelles, il est possible, soit dans les interprétations itératives (qui couvrent du factuel et du non factuel) :

Si Paul venait nous voir, c'était pour voir Marie

–interprétation factuelle ici, soit dans les interprétations hypothétiques :

Si Paul se trompe, ce sera à cause de toi

Je ne pense pas que ces phrases conduisent à remettre en question l'analyse de *si P* comme des SAdv, du moins des SAdv contenant une proposition ; on observe le même phénomène avec *quand* :

Quand Paul se trompe, c'est toujours à cause de Marie

4.4. Quel est le statut grammatical de *si* ? L'analyse de *si* en termes de complémenteur (je dirais : de conjonction dans la position de complémenteur, distinguée des termes *qu-*) récemment reprise par Kayne à d'autres fins, n'est guère éclairante : dans la sous-classe des conditionnelles, le comportement syntaxique de *si P* a des propriétés qui rappellent celles des conjonctions complexes, associant une préposition à *que*. Ainsi, la reprise par *que* est possible :

Si Paul vient et qu'il est à l'heure, nous irons ensemble

D'autre part, quelle que soit son analyse, on a vu qu'il fait se comporter la subordonnée qu'il introduit comme un SAdv, à la manière de *quand*. La comparaison avec les relatives indépendantes est donc intéressante (je considère les temporelles introduites par *quand* comme des relatives indépendantes).

Dans un précédent travail (Muller 1989), j'ai proposé d'analyser les relatives indépendantes comme des équivalents catégoriels de leur tête *qu-*, pour rendre compte de leurs possibilités d'insertion dans les positions syntaxiques de la phrase matrice, en évitant de poser des règles

d'effacement de l'antécédent. Ainsi, *quand P* fonctionne dans des positions d'adverbe, et on peut décrire les constructions prépositionnelles suivantes sans effacement d'antécédent :

J'ai parlé / à qui Paul a parlé

J'ai parlé à /qui on m'a présenté ... à / qui a bien voulu m'écouter

Il paraît possible d'étendre cette analyse aux constructions en *si* dont on vient de parler. Dans cette perspective, *si P* fonctionne comme les SAdv *dans la situation telle que P... dans le cas tel que P*. On ne peut employer *si P* en sujet :

*Si Paul vient fera partir Marie

et les reprises pronominales pourraient ne concerner que P :

Si Paul vient, cela fera partir Marie

cela = que Paul vient

De même pour l'objet direct :

Si Paul vient, je le cacherai à Marie

*Je cacherai si Paul vient à Marie

Il faut donc doit considérer *si* comme un terme *qu-*, soit avoir une théorie des conjonctions qui autorise cette attribution catégorielle. Par exemple, que les « complémenteurs » (je ne connais que *si* et *que* à pouvoir jouer ce rôle, et je préfère parler de conjonctions dans la position de complémenteur) sont d'anciens termes catégoriels qui ont subi une cliticisation ou quelque chose d'équivalent qui en fait des termes à l'occurrence contrainte par le temps verbal. En français, *que* est notoirement un ancien *quoi*, or *que P* a essentiellement des positions d'insertion SN. Dans cette perspective, *si* serait un ancien SAdv, qui imposera essentiellement des positions SAdv d'insertion, à la manière de *quand*. La cliticisation pourrait rendre compte de l'absence d'occurrence isolée, et de la relation privilégiée au « temps fini » de ces termes.

Quelles sont les exceptions à ce type de construction ? Si nous en exceptons les reprises par *ce* nous trouvons dans les grammaires et les dictionnaires des exemples de *si P* qui seraient c.o.d., sans être des interrogations indirectes. Dans la plupart des cas, les verbes sont de complémentation facultative, ce qui invalide cette analyse :

Ne soyez pas surpris s'il n'a pas été reçu

= S'il n'a pas été reçu, ne soyez pas surpris

Ne vous plaignez pas si vous avez été renvoyé

Vous m'écrirez si vous allez mieux

à comparer avec :

*Ne regrettez pas si vous avez été renvoyé

qui ne permet pas l'antéposition et la position absolue :

*Si vous avez été renvoyé, ne regrettez pas

Il peut y avoir des cas de complémentation, malgré cela :

Dis-moi si tu viens

(dans l'interprétation non interrogative : *tu me dis quelque chose au cas où tu viens ; sinon, tu ne me dis rien* ; le problème est que cette phrase est acceptable en interrogative indirecte). Ces cas pourraient provenir de l'interrogation :

? Signalez au concierge si l'ascenseur est en panne

Je suis tenté de voir dans ces phrases des constructions « coucous », c'est-à-dire des constructions dans lesquelles, par économie, on remplace l'argument par un terme sémantiquement très proche, mais grammaticalement incompatible.

4.5. Il resterait à examiner le rapport interne qui lie *si* à sa proposition P : les termes *qu-* sont tous liés à un élément interne à P. Par contre, *que* ou plus exactement la source pronominale de *que* (et le *ce*) ou en anglais *that*, en allemand *dass*, sont à l'origine des équivalents globaux de la phrase qui suit. Il en reste peut-être quelque chose : la nominalisation de la proposition. Qu'en est-il de *si* ? Il est difficile d'en juger : notre analyse nous conduit à voir en *si* un SAdv, donc un complexe sémique. La paraphrase *au cas où* fait apparaître un terme *qu-*, mais c'est une paraphrase qui ne recouvre que partiellement les emplois de *si*. On aurait de façon générale, pour cette solution SAdv/SAdv (externe/interne) :

dans une situation telle que P est dans cette situation

dans la situation dans laquelle P ...

L'autre solution, légèrement différente, poserait que *si* annonce cataphoriquement P : donc forme un constituant SAdv/SN ; si le nom classifieur est la situation, P est une situation :

dans une situation telle que P est cette situation

Alors, il y aurait un parallélisme entre *que* et *si* : les deux termes se différencieraient des termes *qu-* par leur relation avec la phrase qu'ils introduisent ; leur source serait en relation de coréférence interne, et la catégorie « conjonction » serait construite à partir de la coréférence globale de la subordonnée à sa tête (totalement avec (*ce*) *que*, partiellement avec *si* puisque la conjonction doit être analysée comme SAdv dans sa relation externe avec la principale.

5. On connaît les propriétés syntaxiques de l'interrogation indirecte (désormais II). La principale est qu'elle occupe une position argumentale précise, celle de c.o.d., représentable par un pronom neutre. Il n'y a guère de possibilité de construction comme sujet, ou comme sujet extraposé :

*S'il vient ou pas m'est égal / ?*S'il vient ou pas, ça m'est égal

? Qui viendra m'importe peu / *S'il viendra (ou non) m'importe peu

A. Borillo a montré que la construction *que Psubj* était utilisable dans ces contextes –il s'agit alors d'une forme de concessive extensionnelle :

Qu'il vienne ou pas (, ça) m'est égal

Qu'il vienne ou pas m'importe eu

avec l'occupation, quand même un peu forcée, de la position argumentale de sujet ; la concessive n'implique aucune obligation de reprise anaphorique :

Qu'il vienne ou pas, je partirai

et s'apparente par conséquent aux conditionnelles sans disjonction ; on doit aussi remarquer que l'interrogation indirecte, ou une conditionnelle à disjonction, n'est pas acceptable dans ce cas :

*S'il vient ou pas, je partirai

A l'inverse, la construction *que Psubj* est totalement exclue dans la complémentation II :

Qu'il vienne ou pas, je le saurai

*Je saurai qu'il vienne ou pas

Il faut encore se souvenir que *si P* peut être complément d'une structure prépositionnelle, la préposition étant le plus souvent absente :

Ça dépend de si j'aurai mon examen

J'hésite si je dois entrer

Je ne me souviens pas si nous nous sommes déjà salués

5.1. Comment analyser ces structures ? Il y a un problème d'interprétation de ce *si*. Les dictionnaires se gardent bien d'en donner des paraphrases. La notion d'interrogation est peu opératoire, puisqu'on trouve l'II dans des contextes où elle est inexistante :

Je sais si Paul viendra, mais je ne le dirai pas

On doit généralement se contenter d'une caractérisation sémantique minimale ; proposition non factive, expression de l'hypothèse⁵. Mais alors, on comprend mal l'interdiction de la complétive hypothétique *que Psubj*.

On a parfois (Z. Harris pour l'anglais) proposé de produire la conjonction II à partir de la disjonction ou associée à une complétive :

Je sais ou bien que P ou bien que NEG.P

Cette proposition est inconsistante : elle ne permet ni de décrire la sémantique des interrogatives indirectes, ni leur distribution, comme le montrent les phrases suivantes avec *croire* :

Je crois ou qu'il pleut ou qu'il ne pleut pas (devine !)

*Je crois s'il pleut ou non

Je crois que ou il pleut, ou il ne pleut pas (j'ai forcément raison)

5.2. Je voudrais esquisser un début d'analyse qui serait dans la ligne de ce que je propose pour *si*, et qui partirait d'une idée suggérée informellement par Berrendonner que l'interrogation aurait plutôt une structure nominale que phrastique. Les arguments habituels sur la structure de complétive des II (cf. H. Huot) se heurtent à pas mal d'obstacles, et une solution alternative est envisageable. Je l'ai proposée pour l'interrogation indirecte partielle.

Je pars de l'idée que le complément neutre des verbes à II pourrait représenter, plutôt qu'une proposition complétive (normalement, ce serait alors *que P*), un terme nominal qui signifierait le savoir à propos d'un objet : identité ou qualité pour une disjonction indéfinie (cas des II partielles), situation de vérité /fausseté pour une proposition. Dans le cas des IIP, on peut expliquer ainsi la présence dans certains cas d'un antécédent *ce*, et la structure proche des relatives de ces constructions.

Elles se distinguent nettement des relatives indépendantes en ce qu'elles sont syntaxiquement opaques : quelle que soit leur tête, elles entrent dans la position de c.o.d. :

J'ignore qui tu as vu / à qui tu as parlé / comment il a fait

Cela proviendrait selon moi non d'un enchâssement dans une structure complétive, mais de leur structure d'opérateurs sous-jacente (qui s'impose dans leur interprétation) ayant la forme constante *quel est le N que P*, toujours compatible avec la position c.o.d., qui pourrait bloquer l'analyse catégorielle de l'IIP à partir de sa tête donc rendre possible une construction argumentale même pour un SAdv, mais par contre rendre difficile une vraie position nominale (sujet notamment) du fait des ellipses, ou de la différence entre la syntaxe et la structure prédicative.

Cette analyse peut être utilisée également pour *si P*. Il me paraît plausible de supposer que *si* interrogatif est à *si* conditionnel ce que *quand* interrogatif est à *quand* relatif indépendant⁶. Les distributions sont assez proches, le relatif indépendant étant plutôt SAdv, alors que l'interrogatif est dans une position de c.o.d.. Il existe aussi deux interprétations, ponctuelle et itérative, du *si* interrogatif :

Je ne sais pas si Paul est là (=maintenant)

Je sais (toujours) s'il va pleuvoir, grâce à mon cor au pied.

⁵ Cf. Borillo, Wimmer, pour une étude des classes de verbes à interrogation indirecte.

⁶ A. Rousseau (1993, à paraître) montre les liens unissant *quand* et d'autres conjonctions à *si* implicatif.

J'ai supposé pour *quand* interrogatif une structure prédicative qui serait : *quel est le moment où P* ; alors que le relatif indépendant a la structure *au moment où P*. Transposée à *si*, cette analyse opposera : *dans une situation telle que P* à quelque chose comme :

quelle est la situation à propos de P

et, sachant que l'on opère ici sur un domaine de quantification réduit à une opposition à deux termes : *une situation telle que P*, *une situation telle que non P*, la référence de *quelle* est donc soit *P*, soit *NEG.P*.

Si le rapport de coréférence est, avec *si*, celui qu'on a supposé, d'une identité globale entre le prédicat identificatoire, qui est ici paraphrasé par *quel*, et la phrase, on ne peut avoir la même relation entre la conjonction et la phrase que celle qu'on trouve entre le relatif *quand* et la phrase : cette dernière est alors présupposée, et sert simplement à déterminer le moment à identifier. Avec l'II, la phrase représente les valeurs possibles du prédicat d'identification, soit une disjonction :

quelle est la situation, (telle que) P ou (telle que) non P

un peu comme si la question partielle énumérait les réponses possibles :

J'ignore quand on mange, à midi ou à 1h

Il est certain qu'on n'observe pas toujours une disjonction effective dans les interrogations indirectes en *si*, mais la possibilité d'une interprétation disjonctive semble constitutive de sa compréhension :

Dis-moi si tu viens

n'est interrogation indirecte que si le locuteur demande une réponse dans tous les cas. Voir aussi la phrase suivante, triplement ambiguë :

Je t'écrirai si je peux t'écrire

soit conditionnelle sans utilisation argumentale (l'objet n'est pas précisé), soit conditionnelle « coucou » à utilisation argumentale (*i.e.* Je te l'écrirai), soit interrogative indirecte : ce n'est que dans ce cas qu'il y a une réponse prévue dans tous les cas, et sur le contenu même de la subordonnée.

5.3. On rapproche ainsi les phrases interrogatives en *si* des phrases de type *qu-*. Cela n'oblige pas à analyser *si* comme un mot *qu-*, si on admet que les conjonctions sont dérivées de termes *qu-*, dont elles peuvent garder certaines propriétés. Les principales propriétés des conjonctions, qui me paraissent être la cliticisation et le lien souligné par Kayne avec le temps fini, sont peut-être à rapprocher de l'hypothèse de la coréférence globale avec la phrase. Si le temps est le principal facteur constitutif de la phrase, il se pourrait qu'il ne puisse y avoir cette relation grammaticale de coréférence globale que lorsque le temps est fini ; les autres compléments postulés sont manifestement très différents (il s'agit visiblement, avec l'infinitif, de prépositions).

6. Pour conclure : il y aurait une certaine homogénéité dans l'analyse des différents *si* : dans tous les cas, et depuis l'origine, il s'agirait au niveau prédicatif d'un marqueur qui associe un nom classifieur, degré ou situation, à un prédicat de caractérisation et qui permet, ou non, selon les emplois, de donner une valeur spécifiée à ce marqueur. Les emplois se répartissent entre emplois adverbiaux et emplois de conjonction, mais sans frontière tranchée : la conjonction conditionnelle fonctionne comme SAdv pour la principale ; les *si* des concessives extensionnelles sont dans le paradigme des formes *qu-* ; les exclamatives à *si* conjonction fonctionnent sur une échelle de degrés. Le critère majeur de répartition est peut-être la nature de la quantification : les emplois adverbiaux montrent une certaine indétermination, mais elle est limitée par la caractérisation ; les conjonctions

et formes de type syntaxique *qu-* (exclamatives à *si* en tête, interrogatives, concessives) quantifient sur tout le domaine (le *si* conditionnel paraît faire exception, mais il faudrait distinguer son fonctionnement externe comme SAdv de son fonctionnement interne comme conjonction).

Et pour répondre au titre : il paraît raisonnable de distinguer trois mots grammaticaux *si* en français contemporain ; mais, mis à part le *si* des réponses, les deux familles, celle de l'adverbe d'intensité et celle de la conjonction, sont toujours en contact (notamment par l'intermédiaire du *si* conjonction, exclamatif d'intensité).

Références

- Allaire S., 1982 : *Le modèle syntaxique des systèmes corrélatifs*, Thèse de Rennes-II, édition Lille-III.
- Berredonner A., 1981, *Eléments de pragmatique linguistique*, Minuit, Paris.
- Berthelon Chr., 1955 : *L'expression du haut degré*, Romanica Helvetica, Francke, Berne.
- Borillo A., 1976 : Remarques sur l'interrogation indirecte en français. Dans : J.C. Chevalier, M. Gross (éds), *Méthodes en grammaire française*, Klincksieck, Paris, 15-39.
- Culioli A., 1992 : « *Un si gentil jeune homme !* et autres énoncés, *L'Information grammaticale*, 55, 3-7.
- Damourette J. et Pichon E., 1911-1940 : *Des mots à la pensée, Essai de grammaire de la langue française*, D'Artrey, Paris.
- Fradin B., 1977 : *Les concessives extensionnelles en français moderne*, Thèse de 3e cycle, Paris-VIII.
- Henry A., 1991 : TEL en français moderne, *Revue de linguistique romane*, 55, 339-426.
- Huot H., 1981 : *Constructions infinitives du français*, Droz, Genève.
- Jonas P., 1971 : *Les systèmes comparatifs à deux termes en ancien français*, Editions de l'Université de Bruxelles.
- Jonas P., 1973: *Si et aussi* dans les systèmes comparatifs à deux termes du français contemporain, *Revue de linguistique romane*, 37, 292-341.
- Kayne R.S., 1991 : Romance Clitics, Verb Movement, and PRO, *Linguistic Inquiry*, 22, 647-686.
- Milner J.C., 1978: *De la syntaxe à l'interprétation*, Le Seuil, Paris.
- Moignet G., 1974 : *Etudes de psycho-systématique française*, Klincksieck, Paris.
- Morel M.A., 1980 : *Etude des moyens grammaticaux et lexicaux propres à exprimer la concession en français contemporain*, Thèse, Paris-III.
- Morel M.A., 1980a : Remarques sur l'emploi de la négation et de la coordination dans les structures comparatives, consécutives et concessives, *Cahiers de lexicologie*, 37, Besançon.
- Muller C. 1983 : Les comparatives du français et la négation, *Linguisticae Investigationes*, VII-2, 271-316.
- Muller C., 1989 : Sur la syntaxe et la sémantique des relatives indépendantes et des interrogatives indirectes partielles, *Revue romane*, 24, 13-48.
- Muller C., 1990 : Les constructions en *tel* et la subordination consécutive, *Cahiers de grammaire*, 15, Toulouse, 101-122.
- Muller C., à paraître : *Si* comparatif, consécutif, concessif, exclamatif, *Actes du Congrès de linguistique romane de Zurich*, 1992.
- Plantin Chr., 1985 : La genèse discursive de l'intensité : le cas du *si* intensif, *Langages*, 80, 35-83.
- Renchon H., 1967 : *La syntaxe de l'interrogation*, 1er volume : *La conjonction Si*, Bruxelles.

Rousseau A., 1993 : L'implication logique dans la description et l'organisation des phénomènes de subordination. Dans : C.Muller, D. Roulland (éds) : *Subordination, Travaux du Cerlco*, 6, Presses Universitaires de Rennes.

Soutet O., 1983 : *L'expression de l'opposition et de la concession des origines au moyen-français*, Thèse de l'Université de Paris-IV.

Stage L., 1991 : Analyse syntaxique et sémantique de la conjonction *si* dans les propositions factuelles, *Revue romane*, 26-2, 163-205.

Voguë S. de, 1987 : La conjonction *si* et la question de l'homonymie, BULAG (Bulletin de linguistique appliquée et générale, Université de Franche-Comté), 13, 107-189.

Wimmer Chr., 1980 : Le système de *si* en français moderne, *Travaux de linguistique et de littérature*, 18-1.

Wimmer Chr., 1983: Syntaxe et interprétation de la structure *V si P*, *Le Français moderne*, 51, 205-223.